

REVENUS AUTRES QUE VENTES D'ÉLECTRICITÉ

1 Le tableau 1 présente le détail de la rubrique *Revenus autres que Ventes d'électricité*
 2 pour les années 2008 à 2010.

3 **TABLEAU 1**

Description	REVENUS AUTRES QUE VENTES D'ÉLECTRICITÉ (en millions de dollars)			
	Exercices terminés le 31 décembre			
	Année historique 2008	2009		Année témoin 2010
		D-2009-016	Année de base	
Facturation externe émise	90,2	81,5	98,9	94,7
Frais d'administration - abonnés	57,8	47,0	64,4	62,0
Frais de gestion et d'ouverture de dossier	14,4	15,7	15,7	15,7
Frais de mise sous tension	11,1	10,0	10,0	10,0
Frais d'interruption de service	0,8	0,6	0,6	0,6
Subtilisation d'énergie	3,5	7,1	7,1	5,3
Divers	2,6	1,1	1,1	1,1
Facturation interne émise	61,5	57,4	66,2	68,3
Refacturation d'espaces	29,0	27,9	27,9	30,8
Location de conduits	2,2	2,2	2,1	2,1
Mesurage	0,5	0,5	0,5	0,5
Expertise et autres	7,4	3,8	5,7	5,7
Usage interne de l'électricité	22,4	23,0	30,0	29,2
Récupération de coûts	45,4	35,9	39,0	38,7
Pose d'attaches, espace poteaux, conduits	21,9	19,5	21,7	21,1
Réclamations aux tiers et autres	23,5	16,4	17,3	17,6
Crédits d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental	2,8	2,4	2,4	2,0
REVENUS AUTRES QUE VENTES D'ÉLECTRICITÉ	199,9	177,2	206,5	203,7

4
 5 Dans sa décision D-2009-016¹, la Régie se questionne sur la possibilité d'une sous-
 6 évaluation des revenus autres que ventes d'électricité année après année. Elle
 7 demande donc au Distributeur d'améliorer ses prévisions budgétaires.

8 Le Distributeur rappelle qu'il effectue ses projections considérant tous les éléments en
 9 sa connaissance au moment du dépôt de la demande tarifaire. Ainsi, les données de
 10 l'année témoin sont basées sur l'historique des données comparables et sur les faits
 11 connus ou prévisibles à cette date.

1 Le Distributeur insiste sur le fait que la majorité des revenus inscrits sous cette rubrique
2 sont prévisibles et récurrents. Ils peuvent donc faire l'objet d'un suivi serré entre les
3 données réelles d'une année et celles des années projetées et prévisionnelles.

4 Cependant, certains revenus sont de nature non récurrente ou difficilement prévisible. À
5 titre d'exemples, l'imposition d'une pénalité à un client industriel pour mettre fin à son
6 contrat suite à la fermeture d'usine, la facturation à d'autres unités ou divisions d'Hydro-
7 Québec pour des services n'ayant pas fait l'objet d'entente client-fournisseurs ou encore
8 les revenus provenant de missions d'assistance relatives à des travaux de dépannage
9 aux États-Unis suite à des événements climatiques ou autres difficilement prévisibles.

10 Ces revenus ne peuvent faire l'objet d'aucune prévision. Toutefois, la majorité de ces
11 revenus non récurrents lorsque constatés en mode réel est compensée par des coûts
12 équivalents avec pour conséquence un impact global nul sur les revenus requis. Ainsi,
13 l'analyse des revenus non récurrents en mode réel ne peut servir à juger du caractère
14 raisonnable des revenus projetés de l'année témoin.

1 FACTURATION EXTERNE ÉMISE

15 Frais d'administration – abonnés

16 Les frais d'administration – abonnés passent de 47,0 M\$ en 2009 à 62,0 M\$ en 2010.
17 Cette croissance est directement liée au volume grandissant des comptes à recevoir en
18 souffrance. En effet, dans le contexte économique actuel, les difficultés financières des
19 clients se traduisent, entre autres, par des retards de paiement qui occasionnent
20 systématiquement la facturation de frais d'administration.

21 Par ailleurs, l'évolution du contexte économique de 2009 a amené le Distributeur à
22 mettre en place un modèle de prévision des inventaires de comptes à recevoir mensuels
23 lui permettant de suivre la réalisation de mesures de gestion visant à en contenir le
24 volume et le vieillissement. Ainsi, les revenus liés aux frais d'administration anticipés
25 pour 2009 (64,4 M\$) ainsi que ceux prévus pour 2010 (62,0 M\$) ont été évalués en
26 fonction des inventaires de comptes à recevoir prévus par ce modèle.

¹ D-2009-016, pages 68 et 69

1 **Subtilisation d'énergie**

2 Tel que plus amplement décrit à la pièce HQD-7, document 1, le Distributeur a entrepris
3 en 2008 un projet visant à contrer et à prévenir certains types de subtilisation d'énergie.

4 Ainsi, le Distributeur prévoit des revenus de 4,3 M\$ en 2010 découlant de ce projet
5 comparativement à 6,1 M\$ en 2009. Ces revenus sont composés d'une portion
6 ponctuelle attribuable au redressement de l'énergie détournée et aux pénalités et frais
7 applicables ainsi que d'une portion récurrente qui est comptabilisée à titre de revenus
8 des ventes d'électricité après la remise en conformité des installations, permettant ainsi
9 la récupération de la valeur annualisée de l'énergie détournée. Le Distributeur souligne
10 que pour 2008, les revenus découlant de ce projet totalisent 5,6 M\$ dont 3,2 M\$ ont été
11 inscrits à cette rubrique alors que 2,4 M\$ ont été comptabilisés à titre de revenus des
12 ventes d'électricité.

2 FACTURATION INTERNE ÉMISE

13 **Expertise et autres**

14 Le poste «Expertise et autres» regroupe des revenus de nature ponctuelle, provenant
15 de dossiers «ad hoc». La nature ponctuelle des événements prévus fait en sorte que les
16 projections peuvent fluctuer sensiblement d'une année à l'autre. En 2008, les services
17 de nature «ad hoc» ont généré plus de 4,0 M\$ non planifiés relatifs à des travaux
18 effectués en Transport et demandant l'intervention de monteurs en distribution.

19 **Usage interne de l'électricité**

20 La facturation de la consommation de l'usage interne d'électricité passe d'un montant de
21 23,0 M\$ en 2009 à 29,2 M\$ en 2010. Cette augmentation découle essentiellement des
22 éléments suivants :

- 23 • facturation de la consommation électrique des centres de service et de résidences
24 expliquée dans la pièce HQD-9, document 3 ;
- 25 • variation de la consommation d'électricité des centrales en construction dont le
26 chantier Rupert (-3,1 M\$) et le chantier du complexe La Romaine (+0,6 M\$).

- 1 La pièce HQD-9, document 3 fait le suivi du plan dont s'est doté le Distributeur pour
- 2 déployer la facturation de la consommation d'électricité dans l'ensemble des bâtiments
- 3 et installations aux entités affiliées.

3 RÉCUPÉRATION DE COÛTS

- 4 Le poste «Réclamations aux tiers et autres» totalisant 23,5 M\$ en 2008 inclut entre
- 5 autres, des revenus non récurrents de 2,8 M\$ ayant été facturés dans le cadre de
- 6 missions d'assistance de dépannage aux États-Unis. Étant donné le caractère
- 7 imprévisible de ces travaux, aucun revenu additionnel, ni coût afférent n'a été prévu pour
- 8 2009 et 2010.